Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

[DVD] Le Roundup face à ses juges

Par Christophe NOISETTE

Publié le 21/09/2017, modifié le 09/03/2026

En partenariat avec Arte, Inf'OGM présente le nouveau documentaire de Marie-Monique Robin, *Le Roundup face à ses juges*, dix ans après « Le monde selon Monsanto ».
L'Union européenne doit se prononcer dans les semaines à venir sur le renouvellement de l'autorisation du glyphosate, le principe actif du Roundup.
Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique, s'est d'ores et déjà engagé à voter contre la ré-autorisation du glyphosate au niveau européen. Le lundi 25 septembre, Christophe Castaner, porte-parole du gouvernement, annonçait que le glyphosate et tous les produits « *qui lui ressemblent et qui menacent la santé des Français* », seraient interdits en France « *d'ici la fin du quinquennat* », soit en 2022. Tollé immédiat de la FNSEA. Ce qui a amené alors le gouvernement à minimiser sa position et à s'engager « *à des progrès significatifs* » d'ici 2022, pour tous les pesticides dont le glyphosate, en précisant qu'il « *n'y a pas d'autre date arrêtée par le Premier ministre* ». Cette cacophonie gouvernementale est un signe que la polémique et le débat sont pour le moins intenses. Comme le souligne Marie-Monique Robin, « *c'est en tout cas la première fois qu'un renouvellement d'homologation, qui se fait généralement automatiquement, ne passe pas* ».
Le ministre pourra s'inspirer de ce film et du jugement du Tribunal Monsanto rendu en avril 2017, une initiative citoyenne qui est au cœur de ce nouveau film. Ce documentaire nous emmène aussi à la rencontre de paysans victimes du Roundup, notamment au Sri Lanka, un des premiers pays à avoir interdit cet herbicide controversé. En grande majorité (70%), les plantes transgéniques actuellement sur le marché tolèrent un ou plusieurs herbicides totaux (dont le Roundup). Si on traite un champ cultivé de plantes Roundup Ready (RR) avec du Roundup, la plante cultivée restera intacte pendant que toutes les autres plantes seront détruites. Le Roundup est l'herbicide le plus vendu au monde. Ce produit a été mis au point par Monsanto et constitue encore, même après le passage de son brevet dans le domaine public, 35% de son chiffre d'affaire.

OGM et Roundup : un mariage infernal

Les résidus de Roundup dans ces plantes sont plus importants qu'avant. Certaines autorités ont augmenté les quantités légales de résidus : en 1997, après la commercialisation du soja GM RR en Europe, la limite de résidus de glyphosate (limite maximale de résidus - LMR) autorisée dans le soja a été multipliée par 50, passant de 0,4 mg/kg à 20 mg/kg. C'est une limite de résidus très élevée, la plupart des seuils de pesticides étant plutôt autour de 0,1 mg/kg. En Argentine, l'alliance soja RR et semis direct a entraîné une très forte réduction de l'emploi rural et la quasi disparition des agricultures familiales, une très forte pollution des eaux et des conséquences sanitaires dans les villages voisins (les pulvérisations se font par avion...). L'utilisation de plantes RR va de pair avec un usage accru de cet herbicide. Logiquement les adventices (que d'autres appellent « mauvaise herbes »), soumises à une augmentation de la quantité de ce même herbicide, deviennent elles-mêmes résistantes au Roundup. Cercle vicieux : les semenciers proposent des plantes qui tolèrent de plus fortes pulvérisations de Roundup et/ou d'autres herbicides (Dicamba,

2,4-D), ce qui entraînera à terme des multiples résistances d’adventices.

Adresse de cet article : https://infogm.org/dvd-le-roundup-face-a-ses-juges/